

## SÉGUR DE LA SANTÉ

## **COMPLÉMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE DEUXIEME VERSEMENT**

La date de versement de la deuxième partie du complément de traitement indiciaire de 25 points d'indices majorés prévue initialement pour le 1er mars 2021 est avancée au 1er décembre 2020.

L'arrêté du 31 octobre 2020 modifie l'arrêté du 19 septembre 2020 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agent.e.s des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière.

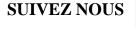
SÉGUR **DE LA SANTÉ** Novembre 2020

> Dans la continuité de l'accord Ségur et de son avenant, la CFDT santé-sociaux se réjouit de cette anticipation bienvenue pour les agent.e.s concerné.e.s.

Mais la CFDT déplore que des milliers d'agents.e.s de la FPH soient encore sur le carreau. Les arbitrages de Matignon pour le social et médico-social ne sont toujours pas connus. La CFDT reste mobilisée et vigilante pour que l'application du Ségur de la santé soit effective pour tout.e.s et notamment pour les agents.e.s des établissements sociaux et médicauxsociaux rattachés aux établissements sanitaires et aux EHPAD.

Email: cfdt.ghsr@chu-reunion.fr

Tel: 0262 35 92 47 **DECT: 56347** 





Site web: https://www.cfdtsante.re

